



## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de BONS-EN-CHABLAIS

**Nombre de conseillers :**

-en exercice : 27  
-présents : 23  
-votants : 26

**L'an deux mille onze, le quatorze novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul ROCH, Maire.  
Date de convocation : 04/11/2011**

**PRESENTS :** M. BEREZIAT Patrice, M. FREYRE André, Mme TARDY Colette, M. DECONCHE Claude, Mme CHARMOT Véronique, M. BEL Sébastien, Mme TURENNE Marie-Thérèse, adjoints.

Mmes & MM. CHAUPUIS Michel, GENOUD Pierre, LAVY Claude, PATURAUX Claude, PIGNAL-JACQUARD Marcel, PORRU Ingrid, CHABREYROUX Béatrice, YATTOCHANE Halima, JACQUIER Annie, GONTHIER Jean-Paul, VESSELIER Claude, GONNET Valérie, MOSER Didier, MEGUIN Stéphanie, JULLIARD Elisabeth, conseillers municipaux.

**ABSENT(s) :**

**ABSENTS EXCUSES :** Mme CAUSARD Jocelyne ayant donné procuration à Mme CHABREYROUX Béatrice, Mme JACQUIER Jacqueline ayant donné procuration à Mme PORRU Ingrid, M. CULAUD Benoît, Mme VULLIEZ Séverine ayant donné procuration à Mme JULLIARD Elisabeth.

**SECRETARE :** Mme YATTOCHANE Halima.

**OBJET :** D2011\_111401 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

*Sur proposition de la commission d'urbanisme,*

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

*Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et quatre contre,*

**FIXE** le taux de la taxe d'aménagement à **4 %** sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise à la Direction Départementale des Territoires au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

*Jean-Paul ROCH*